

Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 18/024/CM

Arrêté de déconsignation au profit de la SCI MACLAI de la somme de 1 100 000 euros Quartier Bricard à Marignane.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° URB 002-617/16/CM du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Président et au Bureau ;
- La décision relatif à l'exercice du droit de préemption par la Métropole Aix-Marseille-Provence n° 17/398/D du 22 septembre 2017 ;
- L'arrêté de consignation n° 17/347/CM du 3 novembre 2017.

CONSIDÉRANT

- La suppression de l'obstacle au paiement.

ARRETE

Article 1 :

La somme de 1 100 000 euros représentant le montant de l'indemnité due pour l'acquisition par la Métropole Aix-Marseille-Provence des parcelles BV n° 3 et 89 sises quartier Bricard à Marignane consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sera déconsignée au profit de :

La SCI MACLAI
Représentée par Monsieur Jacky BONNEL
3 carrefour du Bricard
13700 Marignane

Reçu au Contrôle de légalité le 9 Février 2018

Entre les mains de :

Maîtres BONETTO – CAPRA – MAITRE – COLONNA
Notaires associés
2 place du 11 novembre
BP 170
13723 Marignane Cedex.

Article 2 :

Les intérêts correspondants à la somme de 1 100 000 euros seront versés au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter de la date de consignation du 19 décembre 2017.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 9 février 2018

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN